

Formation Initiale d'Assistant(e) Maternel(le)

Mis à jour le 6 juin 2025

Conditions d'entrée et prérequis

Module A : être agréé pour obtenir le statut d'assistant maternel. L'agrément est délivré par le Conseil Départemental après une visite et un entretien au domicile, réalisés par des personnes travaillant pour le compte du Président du Conseil départemental. Il s'agit de vérifier que les conditions d'accueil garantissant la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants confiés en tenant compte des aptitudes éducatives du demandeur

Module B : avoir suivi et validé le Module A et justifier au minimum de 448 d'activité professionnelle comme assistant maternel auprès d'enfants de moins de 6 ans (et notamment un accueil d'enfant de moins de 3ans)

Public visé

?

Rythme

Temps plein

Durée en centre

80 heures

Validation

Module A : Attestation de formation + PSC1

Module B : Attestation de formation + EP1 (Accompagner le développement du jeune enfant) et EP3 (Exercer son activité en accueil individuel) du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Certification

Objectifs professionnels

Accueillir habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile

Favoriser le développement physique et psychique des enfants, permettre leur épanouissement et garantir leur bien-être

Réaliser des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage

Déployer des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective

Disposer d'un positionnement professionnel adapté et éthique, notamment dans la collaboration avec les parents et avec les autres professionnels

Construire une relation de travail avec le parent employeur, effectuer l'entretien du logement et l'élaboration des repas à son domicile ou en maison d'assistants maternels

Contenu

Module A : Acquérir les compétences et connaissances nécessaires concernant :

- Les besoins fondamentaux de l'enfant
- Les spécificités du métier d'assistant maternel
- Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant
- L'initiation aux gestes de premiers secours

Module B : Renforcer les compétences et connaissances acquises durant le module A en s'appuyant sur l'expérience professionnelle acquise au titre de l'accueil d'un enfant

Modalités pédagogiques

Approches théoriques et pratiques. Ateliers techniques. Echanges de pratiques

Profil des intervenants

?

Durée

Module A : 80 heures Module B : 40 heures

Délais et modalités d'accès

?

Financements possibles

Prise en charge des frais de formation par le Conseil départemental de la Moselle

Formation Initiale d'Assistant(e) Maternel(le)

Non

Modalités d'évaluation

Module A : évaluation des trois blocs de compétences relatifs au référentiel issu du décret n°2018-903 du 23 octobre 2018

Module B : contrôle en cours de formation (CCF) pour l'EP1 et l'EP3 du CAP Accompagnant Educatif Petite enfance

Entrée-sortie permanente

Non

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Est
- 11 rue Jean-Baptiste Dumaire BP 61165
57215 SARREGUEMINES Cedex
- greta-lorraine-est@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 98 96 00